

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2024

Date de convocation : 3 juin 2024	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 juillet 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2024-28**

**OBJET : Affectation de financement de bornes de recharge  
(3<sup>ème</sup> tranche, programme VE 2023)**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JUILLET, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 3 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Franck PETITFILS, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les bornes de recharge dont l'installation est sollicitée directement par les communes, le Comité, réuni le 3 avril 2023, a voté un montant de travaux de 300 000 euros (HT) pour le programme VE 2023.

Le 17 novembre 2023, le Bureau avait affecté un montant de 71 000 euros (HT) à une première tranche constituée de deux opérations dans le programme VE 2023.

Le 25 mars 2024, le Bureau avait affecté un montant de 106 500 euros (HT) à une deuxième tranche constituée de trois opérations dans le programme VE 2023.

A la suite de nouvelles sollicitations communales, M. le Président propose au Bureau d'affecter une nouvelle part du montant de travaux permis par le programme VE 2023 du SDEER, soit 73 900 euros (HT), à une troisième tranche composée des deux opérations suivantes :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
VE219-1000	Marennnes-Hiers-Brouage	Rue des Entrepreneurs	37 200
VE385-1002	Asnières-La-Giraud	Rue de l'Église	36 700
<b>Total</b>			<b>73 900</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*